

DECRET N° 2000-473 DU 9 OCTOBRE 2000

Autorisant Monsieur AGOSSOU Jean Pierre
Kègnidé Fakorédé à renoncer à la
nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;
- Vu** la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le Décret 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le Décret n°97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- Vu** la requête de Monsieur AGOSSOU Jean Pierre Kègnidé Fakorédé et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** rapport du garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 20 septembre 2000.

DECRETE :

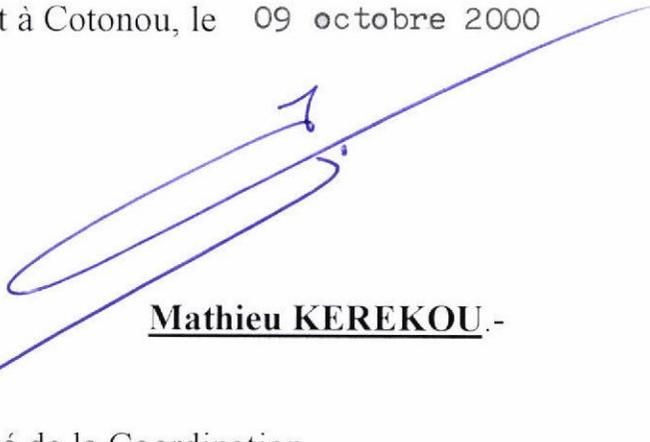
Article 1^{er} : Monsieur AGOSSOU Jean Pierre Kègnidé Fakorédé est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent Décret prend effet pour compter de sa date de signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé AGOSSOU Jean Pierre Kégnidé Fakorédé, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal officiel.-

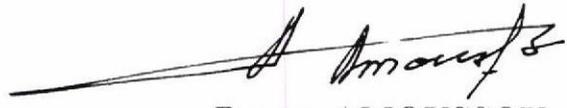
Fait à Cotonou, le 09 octobre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,



Kolawolé A. IDJI

Le garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des droits
l'homme,



Joseph H. GNONLONFON

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MAEC 4 MJLDH 4 Autres ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGIG-DGDDI 5 BN - DAN- DLC 3 GCONB- DCCT- INSAE 3 BCP- CSM-
IGAA 3 UNB- ENA- FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.